

COMMUNE DE GRIGNON

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2023.04.24_03

Le 24 avril deux mil vingt-trois, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Virginie GARDET-Jean-Pierre MARGUERIE –Valérie MATHE- Nicole RECORDON-François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN– Michel CREMONE (pouvoir Olivier RUFFIER) - Corinne BUSALB (pouvoir à Annette BELLANGER) - Bernard FUMEY (pouvoir à Pascal DUMONT) – Marino PASQUALON (pouvoir à François RIEU) - Thierry BINET (pouvoir à Nicole RECORDON) - Stéphanie MARTIN.

Date de convocation : le 19/04/2023

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 11

Excusés : 7

Absents : 7

Pouvoirs :5

Votants : 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230424-2023-04-24-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2023

Rapporteur : Annette BELLANGER

Délibération 3 : PERSONNEL : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRCAL.

Annette BELLANGER rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 24 août 2020, une convention a été signée avec le Centre de Gestion de la Savoie pour le contrôle et l'instruction des dossiers de retraite CNRACL.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

En raison de la prolongation sur le plan national de la réflexion et des échanges sur le projet de nouvelle convention dans le respect de la convention d'objectif et de gestion qui lie la Caisse des Dépôts à ses tutelles un avenant prolonge le dispositif à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération par :

Abstentions	
Contre	
Pour	16

→ **APPROUVE** l'avenant à la convention relative aux interventions du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

A GRIGNON, le 24 avril 2023

Le Maire,
François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le